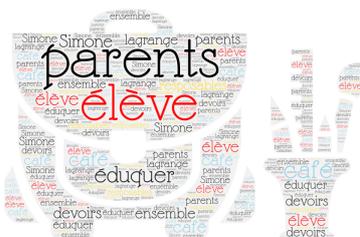


<https://college-simone-lagrange.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article376>

Campagne de bourse de collège pour l'année scolaire 2021-2022

- Espace parents - Bourses -



Date de mise en ligne : lundi 26 avril 2021

Copyright © Collège Simone Lagrange - Tous droits réservés

La campagne de bourse de collège pour l'année scolaire 2021-2022 débute le mercredi 1er septembre 2021 et se termine le jeudi 21 octobre 2021.

Les demandes de bourse pour les futurs élèves de 6e, mais aussi l'actualisation des données fiscales des collégiens boursiers (de la 6e à la 4e) dont la demande a été faite en ligne à l'automne dernier, seront donc conditionnées par l'obtention de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020.

Pour rappel :

Le calendrier de la campagne de déclaration des revenus 2020 auprès de l'administration fiscale est le suivant :

- **Le service de déclaration en ligne est ouvert du 08 avril 2021 jusqu'au 08 juin 2021 (au plus tard à 23h59).**
- **Les déclarations papier parviendront courant avril 2021 (selon le service postal) mais seulement aux contribuables qui ont déclaré leurs revenus sur papier en 2020. La date limite de réception par les services fiscaux est fixée au jeudi 20 mai 2021 à 23h59.**

– Il est impératif de déclarer l'ensemble des enfants vivant dans le foyer fiscal. Un parent qui demande une bourse pour son enfant, sans déclarer fiscalement ce dernier, ne peut prétendre à la bourse.

â€”

Mme Archimbaud